

## La crise sanitaire et le confinement n'arrêtent pas les réformes à la DGFIP ? (partie 2)

Le 27 novembre, suite du Comité Technique Local de la Marne du 17 novembre, non achevé.

Le compte-rendu 1e partie **F.O.-DGFIP** est disponible en 1 clic : [Site local FO51](#).

### Accueil téléphonique dans les SIP

La Direction a mis en place un dispositif permettant d'orienter les n° de téléphone des SIP vers un n° unique départemental durant la campagne de déclaration.

Au sein du SIP de Reims, une plate-forme d'accueil prenait en charge ces appels. Les usagers avaient la possibilité d'être rappelés dans un délai de 48h.

La Direction indique que les usagers apprécient ce service, les agents également. Elle va donc poursuivre ce dispositif.

Malgré tout, il faut apporter des conditions de travail de qualité :

- ▶ box, espaces dédiés
- ▶ éviter une marguerite avec plusieurs agents au téléphone dans un espace restreint : bruit, concentration...
- ▶ adapter la plate-forme départementale par rapport à la nationale
- ▶ temps de présence au téléphone (fatigue...)

▶ mission adaptable au télétravail

La Direction rappelle ne pas vouloir s'engager dans une logique de fermeture de l'accueil physique au profit de l'accueil téléphonique.

**F.O.-DGFIP** en tiendra compte dans les projets futurs.

### Restructuration en Direction Fusion CSP et SFACT

Le 1<sup>er</sup> avril 2021, un CGF (Centre de Gestion Financière), fusion du CSP (Centre de Services Partagés) et du SFACT (Service Facturier) sera mis en place à titre expérimental.

Avec cet interlocuteur unique, la Direction indique vouloir apporter un meilleur service aux Services Prescripteurs et aux Fournisseurs.

*Voilà toutes les contradictions de notre administration qui, en parallèle, avec le NRP, supprime les trésoreries et met en place deux interlocuteurs différents dans le Secteur Public Local (le SGC et le CDL) !!!*

Selon la Direction, la mission serait enrichie (contrôles redondants supprimés) puisque les agents pourraient intervenir à tout moment sur n'importe quel point de la chaîne de la dépense de l'État.

### Section FO-DGFIP de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne  
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39  
Mail : [fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>

# **RELOCALISATION**

## **100 emplois implantés dans la Marne à Châlons en Champagne**

Le terme « démétropolisation » a disparu du vocabulaire pour être remplacé par « relocalisation » beaucoup plus vendeur !!!

**Cf : « géographie revisitée » et maintenant  
« nouveau réseau de proximité »**

Il faut bien que la DG trouve des stratagèmes pour faire « avaler » ces restructurations aux agents, aux élus, à la population.

Au sein de notre département, Châlons en Champagne, a été sélectionnée parmi de nombreuses villes françaises pour accueillir 3 services avec à la clé 100 emplois implantés.

### **Service Liaison rémunération (SLR)**

Ce service existe déjà au sein de la DDFiP51. Il devrait être complété de 20 emplois à l'horizon 2022 à implanter dans les locaux de la Direction. Sa mission complémentaire concerne les payes du ministère de la Défense.

### **Service d'Appui à la Publicité Foncière (SAPF)**

Ce service est présenté comme une émanation de la BNIPF (Brigade Nationale d'Intervention de Publicité Foncière). Pas de décision arrêtée, pour la gestion RH certainement en local mais l'aspect métier sera certainement géré par une direction métier

L'implantation n'est pas encore définie mais on s'oriente vers les locaux de Tirlot. A partir de 2021, une succession de 10 emplois devraient arriver chaque année pour atteindre 30 emplois en 2023.

### **Centre d'Appel SIE**

Sa fonction serait de venir en support des SIE du Val d'Oise, de l'Essonne et de Montpellier. Le pilotage serait assuré par les Directions des SIE aidés.

La DDFiP51 explique ne pas avoir les locaux disponibles pour accueillir les 50 emplois concernés, dont l'arrivée est prévue à l'horizon 2023.

Pour ce service, l'implantation serait extérieure aux bâtiments domaniaux de Châlons en Champagne. Il est évoqué la caserne Chanzy, anciens locaux de l'Armée.

Pour la mise en œuvre de ce dossier, la DDFiP51 et la Mairie de Châlons en Champagne vont se réunir en décembre pour évoquer l'implantation des locaux (bâtiments domaniaux, privés).

La DG a précisé vouloir faire arriver des agents extérieurs au département de la Marne. Donc, il semble que des mouvements internes soient compromis à ce stade.



**PLUS FORTS  
ENSEMBLE**

### **Section FO-DGFIP de la Marne**

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne  
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39  
Mail : [fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>

Beaucoup d'interrogations sur la mise en place de cette structure durant la crise sanitaire :

- ▶ réunions thématiques, associant les agents, décalées à partir du 15 janvier
- ▶ entretien individuel
- ▶ formation prévisionnelle en avril/mai alors que la fusion est prévue le 1er avril !!!
- ▶ effectif : la Direction ne va-t-elle pas profiter de cette fusion pour supprimer des emplois ?
- ▶ télétravail à revoir à la baisse : nombre de jours, crise sanitaire !!!
- ▶ Immobilier : aucune décision à ce stade puisque la Direction doit repenser certaines implantations suite à l'annonce de la « relocalisation » à Châlons en Champagne de services extérieurs à notre département

## Contractuels

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 instaure la possibilité de recrutement de contractuels en lieu et place d'agents titulaires.

La Direction a engagé 2 opérations de recrutement :

- ▶ 1 agent C : SIP de Sézanne
- ▶ 1 agent A : DCER (pôle juridictionnel)

**F.O.-DGFIP**, hostile à cette loi, a dénoncé ce type de recrutement puisqu'en interne, la Direction a la possibilité de muter des agents, ainsi que la précarisation de ces emplois (contrat de 3 ans renouvelable une fois, sans perspective de carrière).

**A ce stade, les demandes de recrutement pour 2021 n'ont pas donné satisfaction.**

De plus, ce type de recrutement compte parmi les effectifs du département. Des agents extérieurs au département, risquent de ne pas pouvoir rentrer ! Ce sont autant d'emplois qui seront fermés.



## Externalisation des déagements et approvisionnements en numéraire des régisseurs

La DDFiP51 va expérimenter ce projet entraînant la privatisation d'une mission. Ainsi, les régisseurs ne se rendront plus à nos guichets mais à La Banque Postale. Chaque opération sera facturée mais la Direction Générale refuse de communiquer le coût !!!

Les processus opérationnels n'étant pas complètement au point et le maillage territorial des bureaux de La Banque Postale peu étoffé, l'expérience s'effectue sur un périmètre restreint (régisseurs de Mourmelon et de la Direction).

## InFOs Diverses

### Dysfonctionnements Informatiques

La Direction est consciente et alerte la Direction Générale (DG) des dysfonctionnements et lenteurs informatiques : applications, réseau, e-contact, hélios, chorus...

Ses possibilités sont réduites puisque c'est un sujet relevant de la DG.

### Plan de relance : projets DDFiP51

- ▶ Reims : ouvrants du site
- ▶ Épernay : végétalisation de la toiture
- ▶ Châlons Direction : isolation de la toiture
- ▶ Vitry le François : remplacement de la chaudière

Ces projets sont défendus au plan national. Une réponse du ministère est envisagée début 2021 (sous toute réserve).

### Télétravail

Il est maintenu jusqu'à nouvel ordre pour faire face à la crise sanitaire.

Le taux de travail est à minima de 30 % et atteint 50 % selon les jours. Il est passé de 314,5 jours

## Section FO-DGFIP de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne  
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39  
Mail : fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr  
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>

télétravaillés par semaine début octobre à 975 mi-novembre.

Les attestations déjà délivrées par les chefs de services perdurent, sauf changement, durant la crise sanitaire pour tous les agents en télétravail y compris les agents « vulnérables ».

La Direction a envoyé un mail le 24 novembre à destination des chefs de service afin de faire remonter les nouvelles demandes de télétravail et de double-écrans (en stock).

Un recensement de l'utilisation des téléphones portables est réalisé pour réaffectation + nouvelles demandes.

### Services civiques

Une nouvelle note de la DG doit être communiquée aux Directions pour le recrutement d'agents « services civiques » précisant les éventuelles nouvelles modalités d'exercice.

### SNCF, c'est possible !

Un partenariat entre la DDFiP51 et la SNCF concrétise le recrutement d'un agent SNCF, non rémunéré par la DGFIP, au sein de la Trésorerie Amendes.

La Direction précise que cet agent traitera une partie des amendes SNCF.

### CIVC : c'est pas encore possible !

Depuis 4 ans, un protocole doit être établi entre la DDFiP51 et le CIVC (Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne) afin de transmettre des données à caractère fiscal. À ce jour, la signature n'est toujours pas actée !

### EDR à Tirlet

La Direction va regrouper tous les agents EDR « Châlons » sur le site de Tirlet lorsqu'ils sont en travail à distance.



### Rupture conventionnelle

Notre Direction a reçu 4 demandes validées et acceptées par la DG et la DDFiP51.

### Frais de déplacement

Suite aux difficultés de transport (trains...), le service RH assouplit ses directives concernant les remboursements de frais (nuitée pour un concours possible, frais kilométriques en lieu et place du tarif SNCF... avec justificatifs).

Concernant les justificatifs de frais suite à une nouvelle instruction de la DG d'octobre, **F.O.-DGFIP** a demandé à la Direction d'apporter des précisions aux agents : attestation sur l'honneur, justificatifs à conserver ?

### Prime de Restructuration de Service (PRS)

Les restructurations entraînent dans certaines conditions le versement de la PRS. Pour valider cette prime, la restructuration, la mutation et la prise de fonction de l'agent doivent être effectives. Le délai est d'environ 3 à 4 mois pour la percevoir.

### Budget participatif

La Direction a mis en œuvre cette enveloppe budgétaire afin de financer des projets (19 demandes) souhaités par les agents et soumis, pour sélection, à un comité local diversifié d'agents volontaires issus de toutes les catégories (A, B et C), de services ruraux ou urbains : résultats après la mi-décembre.

### Rappel : pont naturels 2021

vendredi 14 mai (pont de l'Ascension)  
vendredi 12 novembre (pont du 11 novembre)

### Section FO-DGFIP de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne  
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39  
Mail : [fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>